

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 25 mai 2018

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Par suite d'une convocation en date du 18 mai 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 25 mai 2018 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Stéphane Vernier, Pascal Briche, Rodolphe Grandjonc, Philippe Gauthier, Hervé Henry,

Absents excusés : Brigitte Bongard qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle Hubert, Sylvain Grioni absent non excusé.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire
pris
au sein du conseil.

M. Rodolphe Grandjonc est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 20 avril 2018

Le compte-rendu du vendredi 20 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dossier urbanisme pour un changement de clôture : Délibération 28/2018

Madame le Maire rappelle le cas du dossier d'urbanisme déposé en mairie le 23 février 2018 pour un changement de clôture parcelle n° 139.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la décision telle qu'elle a été prise lors d'une précédente réunion.

Dossier urbanisme pour la création d'une traversée : Délibération N°29/2018 :

Madame le Maire rappelle la demande d'autorisation faite en 2017 pour la création d'une traversée du chemin rural dit du milieu, afin de faire passer l'eau et l'électricité.

Un courrier avait été transmis aux demandeurs en date du 24 avril 2017 en précisant toutes les démarches à entreprendre pour le bon déroulement du projet, en cas d'accord de la municipalité.

Une confirmation pour la réalisation de ces travaux a été réceptionnée par courrier en mairie le 17 avril 2018 avec l'engagement des demandeurs de respecter toutes les obligations mentionnées dans le courrier (sauf acte de notarié non obligatoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver le dossier, sous réserve d'apporter des compléments d'informations concernant la réalisation d'un assainissement, la profondeur des réseaux, un plan des travaux et la remise en état de la chaussée.

Travaux communaux aménagement du petit lavoir : Délibération N°30/2018 :

Madame le Maire rappelle le projet pour l'aménagement du petit lavoir, la première phase a été terminée fin 2017.

Les subventions ayant déjà été accordées pour la totalité du projet le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager la poursuite des travaux.

Travaux communaux – Demande de subvention Garde-corps de l'église : Délibération N° 31/2018 :

Madame le Maire présente le projet pour la suite de la pose de garde-corps rue de l'église.
Vu l'exposé du projet,
Le coût de l'opération s'élève à 14058,00 H.T.

Le plan de financement suivant est proposé :

Origine de l'aide	Date de la demande	Montant sollicité ou accordé	Taux
Etat (Dotation de soutien à l'investissement public local)	Mai 2018	5623,00 €	40 %
Conseil Départemental – FAL – <i>Voiries -aménagement de village - matériel</i>	Mai 2018	4217,00	30%
Autofinancement		4218,00 €	
TOTAL de l'opération		14058,00	

Le Conseil Municipal, délibère et décide,

D'approuver le projet, son plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet et de solliciter une aide au titre de la DETR et au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement Local.

Travaux communaux – Demande pour le remplacement 5 compteurs d'eau au titre de la DETR: Délibération N° 32/2018 :

Madame le Maire présente le projet de remplacement de 5 compteurs d'eau.
Vu l'exposé du projet,
Le coût de l'opération s'élève à 6343,00 H.T.

Le plan de financement suivant est proposé :

Origine de l'aide	Date de la demande	Montant sollicité ou accordé	Taux
Etat (DETR)	Mai 2018	1 268,60	20%
Conseil Départemental - FAL	Mai 2018	1 902,90	30%
Autofinancement		3 171,50	
TOTAL de l'opération		6343,00	

Le Conseil Municipal, délibère et décide,

D'approuver le projet, son plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet et de solliciter une aide au titre de la DETR.

Travaux communaux – Demande pour le remplacement 5 compteurs d'eau au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement Local : Délibération N° 33/2018

Madame le Maire présente le projet de remplacement de 5 compteurs d'eau.

Vu l'exposé du projet,

Le coût de l'opération s'élève à 6343,00 H.T.

Le plan de financement suivant est proposé :

Origine de l'aide	Date de la demande	Montant sollicité ou accordé	Taux
Etat (DETR)	Mai 2018	1 268,60	20%
Conseil Départemental - FAL	Mai 2018	1 902,90	30%
Autofinancement		3 171,50	
TOTAL de l'opération		6343,00	

Le Conseil Municipal, délibère et décide,

D'approuver le projet, son plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet et de solliciter une aide au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement Local.

Achat et pose d'un défibrillateur : Délibération N° 34/2018 :

Madame le Maire rappelle la nécessité d'acquérir pour la commune un défibrillateur.

Madame le Maire présente le devis qui a été retenu pour cet achat ainsi le devis d'installation du matériel.

- Défibrillateur + contrat de maintenance (initiation non retenue) : SARL FND Cardio Course 1750 € HT
- Pose et alimentation du défibrillateur : GARS REGNIER Electricité : 554,08 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'achat du défibrillateur
- approuve la pose et l'alimentation du défibrillateur

Numérotation habitation rue des Lavoirs : Délibération N° 35/2018 :

Lors de la réunion du CCID du 26 février 2018 pour examiner l'ensemble des changements affectant l'évaluation des propriétés bâties.

La commission a mentionné l'appartement au 31 Bis rue des lavoirs hors ce numéro n'existe pas au centre des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le numéro de voirie « 31 Bis » Rue des lavoirs et autorise Madame le Maire à transmettre tous les documents nécessaires à la mise à jour des données au centre des impôts.

Sécurité rue des Sources et rue de Lavoirs : Délibération N° 36/2018 :

Lors de la réunion du 02 mars 2018, Madame le Maire avait informé le conseil avoir sollicité une assistance des services du conseil départemental, dans le cadre de l'offre départementale d'ingénierie territoriale, concernant un diagnostic de sécurité de la rue des Lavoirs et de la rue des Sources.

Une rencontre avait eu lieu le 6 février 2018 avec Mr Florent Guichard, technicien du service départemental d'assistance technique, et Mr Christophe Jobert, technicien du pôle technique de Chaumont.

Le compte rendu a été présenté lors du conseil du 02 mars 2018.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal, avait demandé à Madame le Maire de solliciter des renseignements complémentaires et tarifs concernant la sécurité des rues des Lavoirs et des Sources sur l'aménagement avant d'entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour la réalisation de ce projet.

Concernant la rue des Lavoirs, Madame le Maire expose les réponses obtenues et le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir la proposition d'un essai pendant un mois qui consiste à mesurer le nombre de véhicules par jour et leur vitesse avant et après la mise en place temporaire de zones de stationnement débordantes sur la chaussée.

Concernant la rue des sources, il est proposé de demander au Conseil Départemental un comptage des véhicules et des vitesses pour plus d'informations.

Sentier randonnée : Délibération N° 37/2018 :

Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'itinéraire(s) de randonnée

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant :

- Création d'un sentier de 18 km Verbiesles/Laville-aux-Bois

La Communauté d'Agglomération de Chaumont va être sollicitée en tant que Maître d'Ouvrage du projet.

Madame le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés et les parcelles présentés en annexe ;

- AUTORISE le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;

- SOLLICITE l'Agglomération de Chaumont pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet dans le cadre de sa compétence « tourisme » ;

-DEMANDE l'inscription au PDIPR de(s) itinéraire(s) présenté(s) en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Réhabilitation du logement communal : Délibération N° 38/2018 :

Madame le Maire fait le point sur le projet de travaux pour la réhabilitation du logement communal, et présente les devis proposés par les deux cabinets d'architectes consultés pour la réalisation des plans

- Sasu Architecture tendance : 840,00 € TTC
- Philippe PRETO : 2040,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de Sasu Architecture tendance.

Information sur les paiements :

Budget principal

Tiers	Objet	Réalisé en €
Pompes funèbres GUERIN	Création ossuaire	1606,00
Agglomération de Chaumont	1 ^{er} Acompte OM	10 166,00

Budget eau et assainissement

Tiers	Objet	Réalisé en €
SARL Mignot	Création branchement AEP	2 263,20

Questions et informations diverses :

Suite aux derniers orages importants du mois de mai, le ruisseau du Vieux Val a de nouveau posé des problèmes d'écoulement en raison de la présence de nombreux déchets végétaux qui sont venus colmater les grilles de sécurité à l'entrée des passages sous chaussées. Un courrier d'un riverain a également été transmis pour informer de la difficulté de l'entretien de ce ruisseau, qui est en grande partie privée. Le SMBMA a été sollicité pour savoir comment et par qui doit être géré cet affluent de la Marne.

Suite au courrier de Monsieur De Rouvre concernant un mur en pierre en mauvais état le long de sa propriété. Un rendez-vous a été pris avec le service ingénierie du Conseil Départemental pour voir sur place ce qui peut être proposé.

Des mobiliers en béton (tables et bancs) seront fabriqués par des élèves du lycée Decomble de Chaumont et seront installés sur la commune. Ces mobiliers sont pris en charge par le comité des fêtes.

L'ONF a informé par courrier d'une prochaine vente de bois à Semoutiers. La commune est concernée par une parcelle pour 373 m³.

Madame Gauthier a assisté à une commission scolaire le 15 mai et en fait le compte rendu.

Mr Vernier et Mme Gauthier ont assisté à une réunion du SMBMA le 16 mai 2018 et en font le compte rendu

Madame le Maire présente les demandes de l'association La Fraternelle concernant l'avancement du renouvellement du bail de chasse et des travaux complémentaires à la cabane de chasse. et bail de chasse sera renouvelé aux termes de l'échéance du bail actuel.

Le conseil décide de maintenir sa position : pas de travaux complémentaires non autorisés

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 29 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Séance du vendredi 25 mai 2018

Délibération N°28/2018 : Dossier urbanisme pour un changement de clôture_

Délibération N°29/2018 : Dossier Urbanisme pour la création d'une traversée

Délibération N°30/2018 : Travaux communaux aménagement du petit lavoir

Délibération N°31/2018 : Travaux communaux - demande de subvention Garde-corps de l'église

Délibération N°32/2018 : Travaux communaux - demande de subvention pour le remplacement 5 compteurs d'eau au titre de la DETR

Délibération N°33/2018 : Travaux communaux - demande de subvention pour le remplacement 5 compteurs d'eau au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement

Délibération N°34/2018 : Achat et pose d'un défibrillateur

Délibération N°35/2018 : Numérotation habitation rue des Lavoirs

Délibération N°36/2018 : Sécurité rue des Sources et rue de Lavoirs_

Délibération N°37/2018 : Sentier randonnée

Délibération N°38/2018 : Réhabilitation logement communal

Marie-Noëlle Hubert
Pouvoir de Brigitte Bongard

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Grioni

Hervé Henry

Sylvain Grioni
Absent non excusé

Brigitte Bongard
Absente pouvoir à Marie-Noëlle Hubert

Pascal Briche